



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

N°098/2025

1.1.1. P. 1/3

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 030-213002785-20251217-DEL0982025-DE

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	22

## DATE DE LA CONVOCATION

12 DECEMBRE 2025

## DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2025

## Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 19 DEC. 2025

## et publication

Le 19 DEC. 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ

et le DIX-SEPT DECEMBRE

à : DIX-NEUF HEURES

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

**Présents :** Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Ali BEKHTI ; Maria de Gracia SALAZAR ; Halima BAHI ; Bachra BEJAQUI ; Virginie BIANCONI ; Coralie GAI ; André GONZALEZ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Sadia MAKCHOUCHE ; Séverine FOUCOU ; Luc BOISSIN ; Michaël JEANNOT ; Véronique LAUTIER ; Jean-Pierre BULFON ;

**Absents ayant donné procuration :** Sandra REBEROL à Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Virginie LIENARD à Christine THUAIRE ;

**Absent :**

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

## Objet de la Délibération

## Aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet

Madame Véronique LAUTIER rappelle à l'assemblée que parmi les projets inscrits au titre du budget primitif 2025 figure l'aménagement du nouveau local de la bibliothèque Jean Quillet.

Outre les travaux d'aménagement intérieur, permettant d'améliorer la qualité de ce service en offrant un lieu fonctionnel, moderne et attractif, et de rénovation thermique, visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment conformément aux enjeux environnementaux et budgétaires, des travaux doivent intervenir à l'extérieur de celui-ci.

Ainsi, l'aménagement de la cour d'accès au bâtiment, ainsi que de la voirie adjacente, assurera une accessibilité du service à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES**

1.1.1. P. 2/3

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Penser le travail

ID : 030-213002785-20251217-DEL0982025-DE

(PMR), au moyen de la création d'un cheminement conforme aux normes en vigueur, et d'un éclairage suffisant.

Après conception du projet avec le bureau d'études RS2CM et consultation, il est proposé de confier aux entreprises suivantes la réalisation de ces travaux pour un montant de 65 364 € HT :

INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT HT
Terrassement, Démolition, Maçonnerie, Gros œuvre	SAS CARMINATI FRERES	36 675,00 €
Voirie	SASU ROBERT TRAVAUX PUBLICS	13 900,00 €
Ferronnerie	SAS ATELIER LOUP	2 633,00 €
Électricité	EI LIONEL ALBISSON	2 740,00 €
Espace vert	SARL 2B PAYSAGISTE	6 950,00 €
Tailleur de pierre	SAS PIERRE DU PONT DU GARD AUTHENTIQUE	2 466,00 €
TOTAL		65 364,00 €

Il est proposé à l'assemblée d'en délibérer.

VU le Décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

VU le devis de la SAS CARMINATI FRERES en date du 15/12/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet,

VU le devis n°RTP25-FRT084 de la SASU ROBERT TRAVAUX PUBLICS en date du 10/12/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet,

VU le devis n°206 de la SAS ATELIER LOUP en date du 11/12/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet,

VU le devis de la EI LIONEL ALBISSON en date du 16/11/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet,

VU le devis n°DC0540 de la SARL 2B PAYSAGISTE en date du 02/12/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet,

VU le devis n°D-251848 de la SAS PIERRE DU PONT DU GARD AUTHENTIQUE en date du 24/11/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1.1. P. 3/3

## DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger Levraud

ID : 030-213002785-20251217-DEL0982025-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour, cinq voix contre et aucune abstention, à la majorité :**

- APPROUVE la signature du devis de la SAS CARMINATI FRERES en date du 15/12/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet pour un montant de 36 675,00 € HT
- APPROUVE la signature du devis n°RTP25-FRT084 de la SASU ROBERT TRAVAUX PUBLICS en date du 10/12/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet pour un montant de 13 900,00 € HT
- APPROUVE la signature du devis n°206 de la SAS ATELIER LOUP en date du 11/12/2025 en date du 25/11/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet pour un montant de 2 633,00 € HT
- APPROUVE la signature du devis de la EI LIONEL ALBISSON en date du 16/11/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet pour un montant de 2 740,00 € HT
- APPROUVE la signature du devis n°DC0540 de la SARL 2B PAYSAGISTE en date du 02/12/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet pour un montant de 6 950,00 € HT
- APPROUVE la signature du devis n°D-251848 de la SAS PIERRE DU PONT DU GARD AUTHENTIQUE en date du 24/11/2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque Jean Quillet pour un montant de 2 466,00 € HT
- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 17 décembre 2025.

Le secrétaire de séance,



Christine THUAIRE  
(Gard)

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du maire vaut rejet implicite).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).